

# Mémoire de l'APMQ relativement à la Commission parlementaire sur les pesticides



Association des  
producteurs maraîchers  
du Québec

**Montréal, 26 juillet 2019**

## Table des matières

1.	Qui sommes-nous.....	3
2.	Introduction.....	3
3.	Caractéristiques du secteur et perspectives .....	4
4.	Pourquoi utilise-t-on des pesticides .....	4
5.	Position de l'APMQ sur l'utilisation des pesticides .....	5
6.	Encadrement de l'utilisation des pesticides dans le secteur maraîcher québécois.....	6
7.	Les avancées du Québec en matière de gestion de la phytoprotection .....	6
8.	Initiatives développées par les producteurs maraîchers .....	7
9.	Pratique de conservation des sols.....	10
10.	Bienfaits des fruits et légumes d'ici sur la santé .....	11
11.	Nos solutions pour réduire l'utilisation des pesticides .....	12
12.	Conclusion .....	13

## **1. Qui sommes-nous**

L'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) regroupe les principaux producteurs maraîchers et horticoles de la province. L'association constitue une force notable, puisque plus de 80 % de la production maraîchère du Québec provient de ses membres.

En plus de veiller aux intérêts des productrices et producteurs maraîchers, l'APMQ offre des services relatifs à la production, dont un appui à la recherche et au développement technologique, influence de manière positive et efficace la mise en marché et instaure des programmes de promotion des produits du Québec, entre autres à travers sa campagne [mangezquebec.com](http://mangezquebec.com).

## **2. Introduction**

Les préoccupations sociales et environnementales occupent une place de plus en plus importante dans le choix des consommateurs. La responsabilité sociale des entreprises est devenue un préalable pour la majorité des Québécois, qui s'attendent désormais à ce que les entreprises adoptent des normes élevées en matière de salubrité, d'innocuité et de respect de l'environnement.

Un très grand nombre de producteurs maraîchers distribuent eux-mêmes leurs produits frais, soit directement auprès des consommateurs ou chez des détaillants. Cette relation de proximité avec les consommateurs a conduit le secteur à être très attentif à l'évolution de la demande des produits ainsi qu'aux exigences sociétales du citoyen. Dans ce contexte, plusieurs producteurs ont mis en place des mesures proactives dans le cadre d'approches de gestion de l'eau par bassin versant, de réduction de l'utilisation des pesticides, de pratiques innovantes en matière d'agroenvironnement, etc. Le secteur est donc en mesure de promouvoir des modèles afin d'assumer son rôle de spécialiste des pratiques exemplaires donnant lieu à des produits horticoles sûrs et de qualité supérieure.

Cependant, même si au fil des ans de nombreuses initiatives ont permis de réduire l'utilisation de pesticides en production maraîchère, les producteurs du Québec doivent encore utiliser ces produits de lutte contre les ennemis des cultures, et ce de manière raisonnée.

Ce mémoire se penche brièvement sur les caractéristiques du secteur et ses perspectives, sur les raisons de l'utilisation de pesticides et sur l'encadrement réglementaire. Il démontre également la complexité dans la gestion des ravageurs, la pression de productions vécue par les producteurs et fait état des pratiques de remplacement et des initiatives mises en place par le secteur au cours des dernières années. L'innocuité des aliments est abordée et des exemples de pratiques culturelles exemplaires des producteurs maraîchers sont donnés. Finalement, des pistes de solutions afin de diminuer les risques liés à l'utilisation des pesticides sont proposées.

### 3. Caractéristiques du secteur et perspectives

Le Québec est la deuxième province productrice de fruits et légumes en importance au Canada après l'Ontario, exæquo avec la Colombie-Britannique. Le secteur opère dans un environnement de marché ouvert, sans protection commerciale. Pour assurer la production d'aliments locaux dans le but d'approvisionner les marchés, les producteurs du Québec ont donc l'obligation de demeurer compétitifs vis-à-vis de leurs principaux concurrents nationaux et internationaux.

La production de fruits et légumes au Québec n'est pas une grande utilisatrice des espaces cultivés. Le secteur représente une proportion de seulement 5% des superficies cultivées dans la province. Malgré des efforts importants en matière de réduction de l'utilisation des pesticides et de bonnes pratiques agroenvironnementales, le poids de ces efforts demeure peu significatif, étant donné la représentation de notre production dans la balance.

En raison de sa situation géographique et de l'abondance de ses ressources naturelles, la production horticole québécoise est dans une bonne position pour s'approprier une part du marché disponible créé par le ralentissement de la production en provenance de la Californie et combler l'augmentation de la demande en raison des changements aux habitudes de consommation. Cette croissance potentielle implique des superficies cultivées supplémentaires somme toute modestes à l'échelle du Québec.

### 4. Pourquoi utilise-t-on des pesticides

Les pesticides sont des produits utilisés pour protéger les cultures et les récoltes des bioagresseurs nuisibles, comme par exemple, des insectes (insecticides), mauvaises herbes (herbicides) ou maladies (fongicides).

Les maladies, les insectes, ainsi que les plantes indésirables concurrencent les cultures agricoles. D'après les modèles de la FAO, l'agriculture conventionnelle pourrait fournir les rendements attendus pour 2050 avec une augmentation de la superficie des terres cultivées de 6 %. Selon des chercheurs<sup>1</sup>, passer à une agriculture 100 % bio obligerait à accroître cette superficie d'au moins 16 % (et jusqu'à 33 % avec une hypothèse plus prudente sur les rendements du bio). Ainsi, afin d'obtenir des produits agricoles en quantités suffisantes et de bonne qualité, l'agriculteur doit prendre des mesures pour limiter ces ennemis des cultures et cela dans une perspective de production durable.

Du semis jusqu'à la récolte, un producteur maraîcher doit suivre plusieurs insectes et plusieurs maladies qui ont la capacité de détruire un champ entier. Certains de ces ravageurs sont présents durant toute la saison et il ne suffit que d'une erreur dans la surveillance ou le contrôle pour observer des conséquences. Considérant qu'une exploitation maraîchère cultive en moyenne 5 cultures différentes, c'est un grand nombre d'ennemis des cultures que le producteur doit surveiller

---

<sup>1</sup> Muller, A. et al. 2017. Strategies for feeding the world more sustainably with organic agriculture. Nature Communications, vol. 8, 1290. <https://doi.org/10.1038/s41467-017-01410-w>

et gérer. La gestion des ennemis des cultures est une source de préoccupation constante. La pression de production est très forte. Heureusement, un dépistage rigoureux, la visite des conseillers agricoles, des pratiques agroenvironnementales exemplaires et l'utilisation de pesticides en dernier recours permettent d'assurer l'atteinte d'un rendement acceptable et une qualité commercialisable.

De plus, il faut rappeler que les pesticides sont des produits très dispendieux, auquel s'ajoutent les coûts leurs étant associés (main d'œuvre, carburant, équipement) et par conséquent il est tout à l'avantage du producteur :

- D'en utiliser au minimum et le plus efficacement possible;
- De déterminer la formulation et la méthode d'application les plus indiquées pour la situation;
- D'utiliser uniquement du matériel de pulvérisation correctement réglé;
- De choisir la formulation à moindre risque pour la santé et l'environnement;
- De prendre toutes les précautions possibles pour maximiser l'efficacité de l'opération d'application et minimiser les pertes dans l'environnement.

## **5. Position de l'APMQ sur l'utilisation des pesticides**

L'APMQ encourage l'adoption de pratiques agricoles limitant le recours aux pesticides. Cependant, l'APMQ est d'avis que l'utilisation des pesticides doit faire partie d'un programme complet de lutte antiparasitaire prévoyant à la fois des mesures de prévention des ravageurs, l'utilisation, lorsque nécessaire, de la plus faible quantité de pesticides approuvés possible, ainsi que le recours à des solutions alternatives plus sécuritaires pour l'être humain et l'environnement lorsque disponibles.

L'APMQ, dans la limite de ses ressources humaines, matérielles et financières, s'implique activement dans le Pôle d'excellence en lutte intégrée (PELI), appuie les projets de recherche et de transfert technologique visant l'utilisation rationnelle de pesticides et, via ses divers outils de communication (site internet, journal Primeurs maraîchères et infolettre mensuelle), vulgarise et diffuse les résultats des projets de recherche, les avancées technologiques et les outils disponibles aux producteurs (fiches techniques, formations, événements, etc.). Au cours de la dernière année, plus de 40 articles ont été rédigés.

Cependant, l'APMQ croit qu'il importe de maintenir un équilibre entre les mesures visant à réduire l'utilisation de pesticides en agriculture maraîchère et le maintien de la sécurité alimentaire – la salubrité, la qualité, la disponibilité, le coût des aliments ainsi que la stabilité économique du secteur agricole. Les pesticides font partie du coffre d'outil des producteurs maraîchers, et chaque pesticide qui est enlevé doit être remplacé par un autre jugé moins nocif ou une méthode alternative, tous deux dûment testés et efficaces.

## 6. Encadrement de l'utilisation des pesticides dans le secteur maraîcher québécois

De nombreuses règles encadrent l'utilisation des pesticides au Québec. Ce cadre, un des plus stricts au Canada, permet d'assurer que seuls des produits qui présentent un risque acceptable pour la santé et l'environnement soient homologués. Les utilisateurs doivent détenir une formation et les usages autorisés ne doivent pas causer de préjudice à l'environnement ou à la santé des travailleurs et des consommateurs. L'environnement réglementaire étant partagé entre les deux paliers de gouvernement, voici un aperçu de l'encadrement réglementaire auquel les producteurs maraîchers sont soumis :

### **Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) (Santé Canada)**

- Évaluation scientifique démontrant que tous les risques pour la santé humaine et l'environnement liés aux utilisations projetées d'un produit restent dans les limites acceptables. Réévaluation cyclique à tous les 15 ans ou lors de doutes;
- Règles d'utilisation strictes pour chaque matière active afin de diminuer les risques environnementaux : obligation d'une certaine largeur de zone tampon, directives sur les techniques d'application, restriction sur les types de sols, etc.;
- Règles d'utilisation strictes pour chaque matière active afin de diminuer les risques à la santé : quantité maximale manipulée par jour, délai de sécurité (délai avant de retourner travailler dans les champs), délai d'attente avant récolte, équipement de protection individuelle obligatoire, etc.

Les règles d'utilisation d'un pesticide ont une valeur légale. Le non-respect est une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Des inspecteurs de l'ARLA sont présents sur le terrain pour s'assurer de la conformité.

### **Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCC)**

- Obligation de réussir un examen afin d'obtenir un permis pour l'achat et l'utilisation de pesticides pour le secteur agricole (notez que ce ne sont pas toutes les provinces qui ont cette obligation);
- Règles d'utilisation supplémentaires : distance d'éloignement, entreposage sécuritaire, etc. inscrites dans le Code de gestion des pesticides;
- Tenue d'un registre d'utilisation des pesticides obligatoire (seule province au Canada);
- Prescription et justification agronomique obligatoires pour 5 matières actives jugées à risque (seule province au Canada);

## 7. Les avancées du Québec en matière de gestion de la phytoprotection

Le Québec est une province très progressiste relativement à la gestion de la phytoprotection. En voici quelques exemples :

### **La tenue d'un registre d'utilisation de pesticides obligatoire pour tous**

Avec les modifications au Code de gestion des pesticides et au Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, de nouvelles normes sont exigées depuis

avril 2018. L'une d'entre elles est la tenue obligatoire d'un registre d'utilisation des pesticides à des fins agricoles. Les agriculteurs doivent tenir à jour et conserver un registre d'utilisation de tous les pesticides pour l'ensemble des travaux s'effectuent en champ, en serre ou en bâtiment agricole. Cet historique est aussi essentiel à la mise en œuvre de la gestion intégrée des ennemis des cultures et, par conséquent, à l'élaboration de la justification agronomique. Ces registres doivent être conservés pendant cinq ans suivant la date de la dernière inscription.

- **La nécessité d'obtenir une prescription et une justification agronomique pour certains pesticides**

Cette nouvelle exigence assure que les pesticides jugés les plus à risque pour la santé et l'environnement, mais autorisés par Santé Canada, sont uniquement appliqués lorsqu'ils sont nécessaires et lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions efficaces à moindre risque pour contrôler l'ennemi des cultures visé.

- **Un Réseau d'avertissement phytosanitaire (RAP)**

Largement utilisé, le RAP, créé et géré par le MAPAQ, a pour mission d'informer les producteurs et autres intervenants de l'agroalimentaire québécois sur la présence et l'évolution des ennemis des cultures dans leur région ainsi que sur les stratégies d'intervention les plus appropriées dans un contexte de gestion intégrée des cultures et de développement durable.

- **Un logiciel d'aide à la décision basé sur les risques pour la santé et l'environnement (SAGe Pesticide)**

Créé conjointement par le MAPAQ, le MELCC et l'INSPQ (Institut national de santé publique du Québec), il permet au producteur de choisir les produits à moindres risques.

- **Une stratégie en place pour réduire les risques liés aux pesticides (Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture)**

Cette stratégie, à laquelle l'association des producteurs maraîchers adhère, est avant-gardiste.

## **8. Initiatives développées par les producteurs maraîchers**

Les pesticides sont des outils essentiels pour lutter contre les ennemis des cultures, mais des risques pour la santé et l'environnement y sont associés. En effet, un mauvais usage peut entraîner des problèmes de santé, des problèmes environnementaux ou rendre les pesticides inefficaces dû au développement de la résistance. Pour toutes ces raisons, les producteurs maraîchers sont proactifs depuis de nombreuses années. Un usage approprié, soit la bonne dose au bon moment, et seulement lorsque nécessaire, est aujourd'hui la norme. Les applications systématiques, dites « calendrier », et préventives en l'absence de risque pour les récoltes sont, heureusement, de l'histoire ancienne dans le secteur maraîcher. Les initiatives des producteurs maraîchers implantées au fil des ans sont présentées ci-dessous.

### **Club d'encadrement technique**

Même si le secteur horticole du Québec est aussi important que celui du porc ou des céréales et oléagineux en termes de recettes monétaires, il se caractérise par une haute valeur générée à l'hectare et par conséquent une faible superficie cultivée (5%) par rapport à l'ensemble des superficies exploitées en agriculture au Québec. Dans ce contexte, les fournisseurs d'intrants ont historiquement montré moins d'intérêts pour notre secteur et par conséquent, les producteurs se

sont assumés eux-mêmes en déployant des outils de développement de production privés pour répondre à des besoins différents et complémentaires.

Il y a plus de 25 ans, les producteurs maraîchers ont contribué à la création des clubs d'encadrement technique (CET). Ces clubs permettent aux producteurs d'une région donnée d'engager un agronome pour faire le suivi de leurs champs. En s'unissant ainsi, ils sont capables de s'offrir les services d'un professionnel indépendant à temps plein. Les CET sont à l'origine de l'offre de services des clubs-conseils en agroenvironnement lesquels sont subventionnés en partie par le MAPAQ.

### **Programme CanadaGAP**

Au milieu des années 2000, le programme CanadaGAP s'est implanté sur plus de 400 fermes horticoles au Québec. Ce programme a été créé par les producteurs (Conseil canadien de l'horticulture), est approuvé et réévalué périodiquement par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et est reconnu GFSI (Global Food Safety Initiative). Il certifie la salubrité des fruits et légumes et comporte un volet sur l'utilisation des pesticides. La tenue d'un registre et le respect des délais d'attente avant récolte font l'objet d'une inspection sur les fermes certifiées CanadaGAP depuis de nombreuses années.

### **Les initiatives en recherche**

Depuis le début des années 2000, les producteurs s'impliquent en recherche. La compagnie de recherche, Phytodata, est créée en Montérégie. Cette compagnie de recherche est à la base de deux techniques innovantes pour diminuer ou remplacer l'utilisation de pesticides : les mouches stériles de l'oignon et les capteurs de spores. Après 7 années de recherche, les premiers lâchers de mouches stériles ont eu lieu en 2011. En 2019, 25 producteurs de la Montérégie et de Lanaudière adoptent cette nouvelle technique qui a permis dans certains cas une réduction de 95 % des applications d'insecticides. L'utilisation de capteurs de spores, en place depuis quelques années seulement, est aussi à l'origine d'un gain environnemental important : une réduction de 36 % de l'utilisation de fongicides dans l'oignon a été observée.

Un autre exemple de réussite est la Fondation Laitue. Propriété d'un regroupement de producteurs de laitue, cette fondation investie en recherche et développement pour l'amélioration génétique de la laitue. Un important projet est actuellement en cours sur le développement de variété résistante au puceron, un ravageur nécessitant l'application de pesticides.

Ces trois initiatives, soient les mouches stériles, les capteurs de spores et l'amélioration génétique de la laitue sont des pratiques de remplacement innovantes. Cependant, elles sont le résultat d'efforts financiers importants de la part des producteurs. De nombreuses autres problématiques nécessiteraient davantage de recherche, mais les moyens sont insuffisants.

Afin de pallier le manque récurrent d'argent investi en recherche, l'APMQ est actuellement dans un processus de création d'un fonds de recherche spécifique aux légumes de plein champ, financé et géré par les producteurs maraîchers. La somme investie par les producteurs serait de près de 500 000\$ annuellement, dont une partie serait entièrement consacrée à la phytoprotection.



### **La création du Pôle d'excellence en lutte intégrée**

La lutte intégrée est une approche basée sur l'expérimentation et l'observation qui permet de gérer et de rentabiliser les cultures en harmonie avec leur environnement. Elle prend en considération l'ensemble des méthodes disponibles (mécaniques, biologiques et chimiques) de protection des plantes et veille à leur intégration, afin de contrôler le développement des ennemis de cultures.

La lutte intégrée est basée sur 3 étapes :

- 1) Prévenir : en utilisant des techniques simples et éprouvées, cette étape est la clé afin de devancer les problèmes.
- 2) Suivre : suivre son champ afin de dépister les menaces à temps;
- 3) Guérir : en utilisant les techniques remplaçant les pesticides le plus possible.

Souhaitant implanter plus largement l'utilisation d'alternatives aux pesticides et contribuer ainsi à la réduction de leur usage dans les cultures horticoles, les producteurs maraîchers de la Montérégie en collaboration avec les acteurs du milieu, ont créé le Pôle d'excellence en lutte intégrée (PELI) en octobre 2012. L'APMQ y contribue de façon importante, tant techniquement que financièrement. En fondant le PELI, les producteurs et intervenants du secteur maraîcher ont concrétisé le souhait de travailler dans un climat de collaboration et de faire de la lutte intégrée une priorité sectorielle.

Le Pôle d'excellence en lutte intégrée (PELI) a pour mission de regrouper les acteurs de la filière maraîchère autour d'une vision et des stratégies communes de manière à créer un environnement propice à l'innovation, la mise au point de technologies, d'équipements et de pratiques de lutte intégrée en vue de leur utilisation la plus large possible.

L'objectif principal est la diminution de l'utilisation et des risques associés aux pesticides tout en assurant la sécurité au niveau de la production. La diffusion des bons coups et des avantages des alternatives aux pesticides fait également partie de ses objectifs. Ses actions se déclinent selon quatre grands axes :

- Diffusion et transfert : augmenter le niveau des connaissances et d'expertise à l'égard des pratiques de lutte intégrée et favoriser la transmission dans toutes les régions du Québec du savoir entre la recherche et les producteurs;
- Maillage : accroître l'ampleur du réseautage et de la concertation entre l'ensemble des acteurs du milieu agricole afin de générer partout au Québec des occasions d'affaire et de partenariats touchant la lutte intégrée;
- Promotion : favoriser le rayonnement à l'échelle provinciale des innovations en lutte intégrée et des entreprises engagées dans la diminution de l'utilisation des pesticides;
- Facilitateur : influencer les décideurs à prendre action afin d'accélérer le développement et la mise au point d'équipements, de technologies et de pratiques alternatives aux pesticides.

Une mobilisation s'est développée au fil du temps chez les intervenants et producteurs grâce aux actions du PELI. En assumant le leadership de cette mobilisation, le PELI crée des occasions de maillage et de collaboration et par conséquent, accélère l'adoption des moyens de lutte alternatifs aux pesticides.

### **L'homologation de pesticides à faible risque et de biopesticides**

La problématique environnementale liée à l'utilisation des pesticides peut en partie être réduite par l'utilisation de pesticides à moindre risque. Toutefois, ces pesticides doivent être disponibles, et ce, pour l'ensemble des cultures. Les projections de ventes de certains produits antiparasitaires au Canada peuvent être si faibles que le fabricant en arrive à la conclusion qu'il n'est pas rentable de les faire homologuer au pays. Il est donc possible que, pour des raisons commerciales, ces nouveaux produits plus efficaces et moins dommageables pour la santé et l'environnement, ne puissent pas être utilisés par les producteurs d'ici. Pour pallier cette situation, l'ARLA a donc mis en place un programme coopératif afin de faciliter l'homologation de produits existants, à faible risque, déjà approuvés au Canada, pour étendre l'utilisation à d'autres productions. Ainsi, l'agente d'homologation du secteur horticole, en collaboration avec le MAPAQ, dépose chaque année des demandes d'extension d'homologation afin d'augmenter la disponibilité de produits à faible risque et de biopesticides, et par le fait même, contribue à réduire la pression environnementale due à l'utilisation de pesticides.

## **9. Pratique de conservation des sols**

Les pratiques en vue de diminuer l'utilisation de pesticides doivent être impérativement jumelées à des efforts soutenus d'amélioration des pratiques agricoles de conservation des sols de façon à réduire l'impact de la production sur la qualité de l'eau et sur la biodiversité. C'est pourquoi une grande attention doit être portée tant à la gestion des intrants agricoles et qu'à la conservation des sols.

Le sol est une ressource naturelle vitale et constitue le fondement de la production maraîchère. Les nombreux avantages d'un sol en santé sont importants. Ils permettent la croissance des cultures sans nuire à l'environnement.

Les sols sains :

- Permettent un développement végétatif amélioré, donc, des récoltes plus abondantes et des produits de meilleure qualité;
- Offrent un meilleur rendement des intrants de culture, tels que les éléments nutritifs et les pesticides appliqués;
- Permettent une meilleure infiltration, un stockage accru de l'eau et un ruissellement moindre;
- Améliorent la résilience des cultures lorsqu'il y a peu d'eau, car leur structure et leur teneur en matières organiques les aident à conserver l'humidité assimilable par les plantes;
- Résistent mieux à la dégradation, comme la compaction, le croûtage, l'érosion hydrique et éolienne et l'accumulation d'eau;

- Peuvent mieux éliminer les polluants et protéger la qualité de l'eau souterraine.

Les principales techniques de conservation des sols sont entre autres la rotation des cultures, les cultures de couverture, le travail superficiel du sol et la plantation de brise-vent qui peuvent affecter à la fois l'érosion, la fertilité et le cycle biologique des ravageurs.

La bande de protection riveraine, jumelée à de bonnes pratiques culturales, figure parmi les mesures à privilégier pour diminuer l'impact des activités agricoles sur l'environnement. Mieux encore, la bande riveraine procure de nombreux avantages sur les plans agronomiques, environnementaux, économiques et fauniques. Ces bandes de terrain situées au bord d'un cours d'eau forment des zones tampons protégeant l'habitat riverain et freinant la migration de particules de sol, d'éléments fertilisants et de pesticides en provenance des champs. La présence de bandes riveraines contribue :

- À l'amélioration de la qualité de l'eau, en filtrant certains polluants agricoles, et à la régulation de sa température, en créant des zones d'ombre;
- Au maintien de la biodiversité animale et végétale en milieu agricole par la création de nombreux habitats riverains.

Les haies brise-vent sont des bandes de végétation permanentes constituées d'arbres et d'arbustes plantés face aux vents dominants pour en réduire la vitesse. Les haies brise-vent offrent plusieurs avantages dont la protection des champs et des cultures contre l'érosion éolienne, la réduction de la dérive des pesticides vers les zones sensibles et l'amélioration des habitats fauniques.

Avec l'utilisation de ces techniques de conservation des sols, les producteurs maraîchers sont proactifs et travaillent en amont pour la prévention des risques sur l'environnement et sur l'eau, associés aux pesticides.

## **10. Bienfaits des fruits et légumes d'ici sur la santé**

La consommation de fruits et légumes est très bénéfique pour la santé. La catégorie *Légumes et fruits* est le groupe alimentaire le plus important du Guide alimentaire canadien. Il s'agit en effet du groupe que l'on retrouve en plus grande proportion dans l'assiette recommandée, ce qui démontre l'importance de ces aliments dans le cadre d'une saine alimentation.

Le fait de manger des fruits et légumes variés permet de consommer en quantité appropriée la plupart des micronutriments, des fibres alimentaires et des vitamines essentielles. Une alimentation riche en fruits et légumes peut donc contribuer à réduire le risque de maladies du cœur, d'AVC et de certains types de cancer.

*Selon l'OMS, la faible consommation de fruits et légumes figure parmi les dix principaux facteurs de risque de mortalité. Jusqu'à 1,7 million de vies, soit 2,8% de tous les décès, pourraient être épargnés chaque année moyennant une consommation suffisante de fruits et légumes à l'échelle mondiale.*

*Selon Santé Canada, les maladies chroniques comptent pour environ 67 % des dépenses en soins de santé au Canada, alors que plusieurs maladies chroniques pourraient être évitées en consommant suffisamment de fruits et légumes.*

Malgré les bienfaits apparents, la population québécoise qui consomme au moins cinq portions de fruits et légumes quotidiennement n'atteint pas 50%. Selon une étude récente, si l'ensemble des Québécois consommait au moins le nombre de portions recommandé par l'Agence de santé publique du Canada, il y aurait des économies de 1.4 G\$ pour le système de santé au cours des vingt prochaines années, soit près de 70M\$ annuellement.

Les avantages de la consommation régulière de fruits et légumes surpassent largement les risques associés à la présence de résidus sur ceux-ci. L'innocuité des fruits et légumes produits localement au Québec est régulièrement répertoriée. Le dernier rapport du laboratoire d'expertise et d'analyse alimentaire du MAPAQ indiquait que, pour la période 2013-2014, aucun fruit ou légume cultivé au Québec ne contenait de résidus de pesticides dans une mesure qui dépassait les limites maximales de résidus (LMR). Le rapport précédent, pour la période 2007-2011, mentionnait que seulement 0.4% des fruits et légumes frais du Québec excédaient la norme légale contre 3.2 % des fruits et légumes importés. Un nouveau rapport québécois est attendu dans les prochains mois. À titre de comparaison, le dernier rapport européen sur la présence de pesticides dans la nourriture fait état d'un taux de conformité de 95.9 %. Sur les 84 000 échantillons analysés, 4% dépassaient les limites maximales de résidus. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) en a conclu que la probabilité que les citoyens européens soient exposés à des niveaux de résidus de pesticides qui pourraient entraîner des résultats négatifs sur la santé était faible.

## **11. Nos solutions pour réduire l'utilisation des pesticides**

L'APMQ est d'avis que l'utilisation des pesticides devrait faire partie d'un programme de lutte antiparasitaire prévoyant des mesures de prévention des ravageurs, l'utilisation de la plus faible quantité de pesticides possible ainsi que le recours à des solutions alternatives plus sécuritaires pour l'homme et l'environnement lorsque disponibles. La Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture est un pas dans cette direction, mais avec des moyens insuffisants. Il faut passer en deuxième vitesse. Pour aller plus loin et plus vite, dans l'objectif de diminuer les risques liés à l'utilisation des pesticides, il est nécessaire de :

- **Investir davantage en recherche publique dans le secteur maraîcher**  
Le nombre de cultures et le nombre d'ennemis des cultures étant importants, la recherche actuelle ne couvre qu'une faible partie des besoins.
- **Harmoniser les protocoles d'homologation de pesticides avec les États-Unis (en priorité)**  
Les producteurs canadiens doivent avoir accès à tous les nouveaux produits plus efficaces et moins impactant sur la santé et l'environnement disponibles.
- **Accroître l'offre de service-conseil indépendant**

Il faut non seulement subventionner l'offre de service-conseil, il faut aussi s'assurer qu'elle soit disponible. Le recrutement d'agronomes et de techniciens indépendants, particulièrement dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, est difficile. Les conditions de travail doivent être améliorées (les plafonds des subventions) afin d'attirer davantage de travailleurs.

- **Étendre la disponibilité des biopesticides et pesticides à faibles risques à d'autres cultures**  
Les efforts consentis ces dernières années doivent être maintenus à long terme pour garantir l'accès aux producteurs à de nouveaux produits. L'aide financière accordée par le MAPAQ au secteur horticole doit être pérennisée.
- **Soutenir financièrement l'adoption des techniques de lutte alternative**  
Les pratiques innovantes doivent être soutenues financièrement pour en assurer le transfert et l'adoption. Le coût d'achat et le service-conseil doivent être inclus dans le soutien.
- **Mettre en place des plans d'action pour circonscrire les 2 ou 3 risques les plus importants**  
Utiliser la règle du 80/20 et déterminer les actions qui auront le maximum d'impact rapidement. Par exemple, selon le British Crop Protection Council (BCPC), le conseil de défense des cultures de la Grande-Bretagne, de 40 à 70 % de la contamination des eaux de surface par les pesticides provient des lieux où les utilisateurs préparent les bouillies et remplissent le matériel de pulvérisation.
- **Poursuivre l'amélioration des pratiques agricole de conservation des sols**  
L'amélioration des pratiques agricole de conservation des sols réduit l'impact de la production agricole sur la qualité de l'eau et sur la biodiversité.

## 12. Conclusion

Les producteurs maraîchers du Québec doivent relever le défi d'une demande pour des produits parfaits, à faible coût, dans un contexte de marché ouvert, grâce aux pratiques agricoles innovantes. Les méthodes de travail utilisées permettent donc d'offrir à la population des fruits et légumes respectant des critères de salubrité, d'innocuité et de qualité des plus élevés. Un coffre à outils, incluant l'usage de pesticides de façon raisonnée, est incontournable pour la survie et la croissance du secteur. La difficulté de réduire le recours aux pesticides est liée non pas à la mauvaise volonté des producteurs maraîchers, mais plutôt au manque de disponibilité de produits et méthodes alternatives et efficaces, de soutien financier et agronomique, ainsi qu'aux modes de production établis mondialement et dictés par les consommateurs.